

Carte d'Identité / Passeport

→ Comment la refaire ?

Vous effectuez votre pré-demande en ligne.

>> Je fais ma pré-demande en ligne

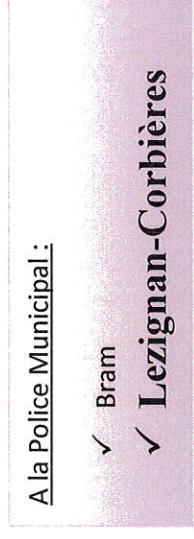
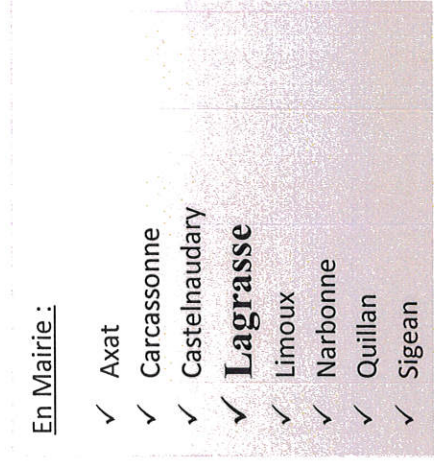
(nécessite la création d'un compte)

Pour utiliser ce téléservice, il faut créer votre compte puis saisir les informations dans « **Pré-demande CNI** » en ligne (rubrique Mon compte > Effectuer une nouvelle pré-demande).

<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

Il faudra se rendre dans l'un des point d'enregistrement spécifique ci-dessous qui vérifiera votre dossier.

→ Où ?



→ Pièces Justificatives :

- Carte d'identité
- Justificatif de domicile
- Photo d'identité conforme
- Extrait d'acte de Naissance de – de 3 mois en cas de perte

→ Validité ?

15 Ans

→ Coût ?

25 € de Timbre Fiscal en cas de perte

86 € de Timbre Fiscal pour un passeport

→ Déclaration de Perte ?

Vous n'avez pas à vous adresser aux autorités de police. La déclaration de perte **sera faite au guichet au moment du dépôt du dossier** et jointe au formulaire de demande.